



Schéma de cohérence territoriale

Pièce 1.7.

Résumé non technique

VERSION APPROUVÉE

Sommaire

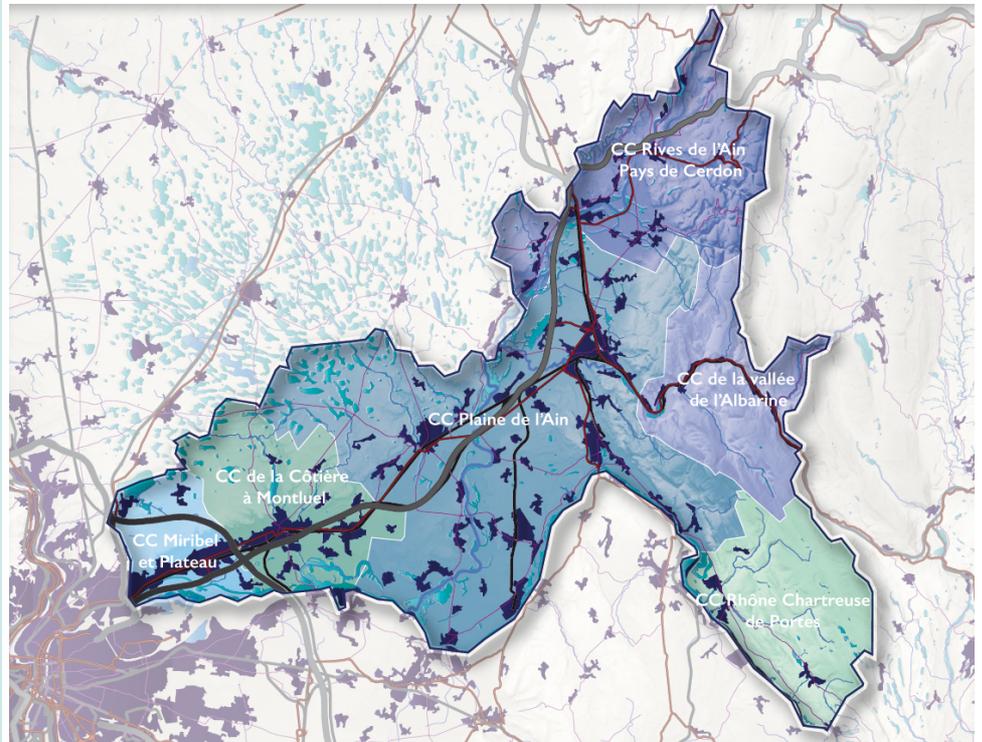
1. Introduction
2. Diagnostic et enjeux prospectifs
 - a. Le diagnostic
 - i. Quelques éléments de contexte
 - ii. Les chiffres clés et les grandes tendances du diagnostic
 - iii. Les enseignements du diagnostic
 - b. État initial de l'environnement
 - c. Les enjeux prospectifs
 - i. Les tendances lourdes
 - ii. Les signaux faibles
3. Explication des choix retenus pour établir le P.A.D.D. et le D.O.O.
 - a. Le projet de développement choisi à horizon 2030 : la P.A.D.D.
 - b. Le D.O.O.
4. Analyse et justification de la consommation d'espace
5. Évaluation environnementale
6. Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes
7. Phasage de réalisation du SCoT

Introduction

Le territoire de la révision

Le BUCOPA et ses intercommunalités en mai 2016

Source : EAU / PROSCOT



La révision du schéma directeur valant SCoT du BUCOPA porte sur l'ensemble des communes appartenant aux périmètres des intercommunalités le composant au 1^{er} janvier 2017 et dont les noms actuels sont : la CC Plaine de l'Ain, la CC Côtière à Montluel, la CC Miribel et Plateau, la CC Rives de l'Ain – Pays de Cerdon, soit 82 communes.

Le périmètre du BUCOPA a évolué au cours de la procédure de révision du schéma directeur valant SCoT :

- il incluait initialement les deux communes de la CC du Canton de Chalamont de Châtillon-la-Pallud et Villette-sur-Ain (parties en 2014 dans le périmètre du SCoT de la Dombes), soit 85 communes,
- puis se sont ajoutées la même année celles de Serrières-sur-Ain (dans la CCRAPC) et de Groslée (dans le CC Rhône – Chartreuse de Portes), soit 87 communes.
- enfin, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Ain, publié par arrêté de la Préfecture de l'Ain en mars 2016, établit le nouveau périmètre : les communes d'Évosges et d'Hostiaz intégreront la CC du Plateau d'Hauteville, la commune de Groslée la CC du Bugey sud, soit un périmètre d'arrêt de 82 communes.

Diagnostic et enjeux prospectifs

Le diagnostic

Quelques éléments de contexte...

La réflexion s'appuiera naturellement sur tous les espaces du BUCOPA et donc du SCoT, mais également sur les périmètres externes, qu'il s'agisse par exemple des SCoT voisins, de l'agglomération lyonnaise, de l'arc genevois, mais aussi des villes de l'Ain, porteuses d'un fort dynamisme, du Département et de la Région.

Les chiffres clés et les grandes tendances du diagnostic

L'emploi

- 82 communes dans lesquelles vivent 136 500 habitants (22 % de l'Ain), pour environ 54 358 emplois (un quart des emplois du département), avec des pôles tels que le P.I.P.A., la centrale du Bugey et la ville d'Ambérieu.
- En 10 ans, le nombre d'emplois a crû d'environ 10 000 unités a accompagné l'évolution démographique du bassin de main d'œuvre: en 2010, pour 100 actifs occupés habitant le BUCOPA, le territoire offrait 88 emplois.
- Une forte spécificité économique du BUCOPA sur les activités industrielles, dans un territoire rhônalpin déjà lui-même fortement industriel.

Le parc de logements

- 53 412 résidences principales et 4,7% de résidences secondaires (en 2012).
- Une forte production de logements qui couvre la demande locale et pour l'accueil de nouveaux résidents, malgré des besoins qui restent importants : sur cette période, 33% des 950 logements produits chaque année ont servi à compenser le desserrement des ménages (baisse du nombre de personnes par logement – divorces, vieillissement,...)
- Une offre en logements locatifs significative (14,6% des résidences principales, avec 6961 logements en 2014).
- Une politique du logement assez hétérogène selon les territoires du SCoT: les territoires les plus éloignés, dans la montagne du Bugey, souffrent d'une attractivité par défaut du fait des prix du foncier et du marché immobilier relativement bas en comparaison avec les territoires voisins.

Consommation d'espace par les urbanisations

- Entre 2005 et 2015, 94 hectares ont été consommés par an, en moyenne.

Les enseignements du diagnostic et de l'EIE du BUCOPA

Ils ont mis en évidence un certain nombre de points saillants concernant le mode de développement du BUCOPA :

→ Des modes de développement contrastés entre l'ouest et l'est

- La proximité avec la métropole lyonnaise, qui s'est traduit par une croissance rapide de la population, et des logements, dans la Côtière et la Plaine de l'Ain. Toutefois, la dernière période a été marquée par un retournement de tendance, la croissance démographique étant désormais portée par le solde naturel plutôt que par les nouvelles installations.
- Le Bugey, est le plus éloigné de cette influence métropolitaine, a connu une déprise démographique jusque dans les années 1990, période à partir de laquelle la tendance s'est inversée (accueil de nouvelles populations), notamment du fait d'une attractivité des prix fonciers et immobiliers.
 - > La différenciation territoriale par les classes d'âges tend à se réduire entre l'est et l'ouest du BUCOPA, en partie du fait d'une offre insuffisante en logements correspondant aux besoins des jeunes et des jeunes couples.
 - > Le vieillissement de la population s'accroît partout, soulignant des besoins futurs croissants.
- Outre la tendance au vieillissement des chefs d'exploitations agricoles, la déprise agricole s'accroît dans les espaces de montagne (recul de l'élevage et croissance de la surface toujours en herbe), mais se renforce dans la Plaine de l'Ain (croissance des grandes cultures).
 - > En revanche, les démarches d'amélioration de la qualité des productions se développent partout, ce qui participe à la pérennisation des activités agricoles : mise en valeur d'AOC, filière Bio, circuits courts et diversification économique.
- Le BUCOPA est reconnu comme un territoire industriel fort (voir ci-avant), créateur d'emplois (+9 700 environ entre 1999 et 2010) et disposant d'une main d'œuvre locale qualifiée mais toutefois insuffisante en CSP+ compte tenu de l'évolution de l'économie. La population est plus active qu'ailleurs (chômage en deçà des moyennes régionale et nationale).

→ Un territoire où il fait bon vivre

- Telle une mosaïque, le BUCOPA est une grande composition paysagère articulant différentes ambiances, différents faciès, différentes identités :
 - > Ses paysages bâtis, paysagers et naturels sont porteurs d'une certaine attractivité (villages de montagne le long de la vallée, bourgs de plaine,...) Ces atouts font d'ailleurs l'objet d'un certain nombre de protections (ZPPAUP, sites inscrits ou classés) et de labellisations (Péruges, Oncieu).
 - > En cohérence avec son développement résidentiel, le BUCOPA bénéficie d'un maillage hiérarchisé de pôles

d'équipement bénéficiant d'une bonne accessibilité TER, des pôles de la Côtière jusqu'à Pont-d'Ain, en passant par Ambérieu, Lagnieu et Meximieux, ainsi que Saint-Rambert-en-Bugey.

État initial de l'environnement

Le territoire du BUCOPA est situé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, au carrefour des milieux humides de la Dombes, de la plaine alluviale de l'Ain, de la vallée du Rhône jusqu'aux montagnes du Bugey.

Il constitue une zone de transition entre l'est de l'agglomération lyonnaise et les zones plus rurales en périphérie. Ce territoire est donc caractérisé par des zones de plaines, soumises en partie au risque d'inondation, mais aussi par des zones de montagnes.

Milieu naturel

Le territoire du SCoT est caractérisé par quatre entités distinctes, à savoir la Dombes Sud, la plaine alluviale de l'Ain, la vallée du Rhône, associée à sa plaine agricole sous influence urbaine, et la partie Ouest du Bas Bugey.

Chacune de ces 4 entités dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, que ce soit les milieux humides de la Dombes et des zones de plaines ou les milieux plus montagneux, rupestres du Bugey.

Chacune de ces entités dispose donc d'espaces naturels à forte sensibilité :

- **La Dombes** est caractérisée par un intérêt ornithologique exceptionnel, identifié par la présence d'une ZNIEFF de type 2 et d'une ZICO, mais essentiellement par la présence d'un site Natura 2000 de type ZPS (relatif à la directive « Oiseaux »). La Dombes présente également un patrimoine écologique remarquable lié aux zones humides, se traduisant par un classement en ZNIEFF I et de ce fait en réservoir de biodiversité de toutes les zones humides, mais aussi la présence d'un site Natura 2000 de type SIC (relatif à la directive « Habitats »).
- **La Plaine de l'Ain et la vallée du Rhône** sont également caractérisées par de nombreuses zones naturelles sensibles. La rivière de l'Ain et ses milieux alluviaux associés sont protégés au titre de la directive « Habitats », par un réseau quasi-continu de sites Natura 2000 partant des gorges de l'Ain et allant jusqu'à l'île de Miribel Jonage. De même, des ZNIEFF de type I et 2 signalent les espaces de pelouses sèches et boisements associés au fonctionnement de la rivière, et supports d'une biodiversité notable (steppes de la basse vallée de l'Ain au niveau du camp militaire de la Valbonne, pelouses sèches de Bénonces, ...).
- **Le Bugey**, est caractérisé par un relief montagneux fait de vallées souvent discontinues, partiellement karstifié et présente un intérêt écologique remarquable, malgré l'ensemble des pressions subies (abandon des terres agricoles, embroussaillage des pelouses sèches, atteintes à la qualité des

cours d'eau tels que l'Albarine,...). Cette partie du territoire est ainsi caractérisée par de nombreux Arrêtés de Protection de Biotope, des sites Natura 2000 au titre de la directive « Habitats », des ZNIEFF de type I et de type 2.

L'ensemble de ce patrimoine naturel contribue à la constitution d'une Trame Verte et Bleue comprenant de nombreux réservoirs de biodiversité associés aux étangs, tourbières, forêts et prairies de la Dombes, des vallées de l'Ain et du Rhône, et aux milieux rupestres du Bugey.

L'ensemble de ces réservoirs de biodiversité est connecté à travers un réseau de continuités écologiques, notamment formé de l'ensemble des cours d'eau du territoire, des forêts alluviales et ripisylves, maillage bocager,...

La forêt est relativement bien développée sur le territoire du BUCOPA. Toutefois, les surfaces naturelles et boisées tendent à régresser, et de nombreuses plantations de résineux viennent se substituer aux boisements « naturels ».

L'importance des massifs boisés sur le BUCOPA est un atout à mettre en avant, notamment pour le développement de la filière bois-énergie.

Capacité de développement et enjeux de préservation durable des ressources

Ressource en eau

Le territoire du BUCOPA appartient au grand bassin hydrographique Rhône Méditerranée, et est traversé par de nombreux cours d'eaux dont le Rhône, l'Ain, la Sereine, et l'Albarine.

Parmi l'ensemble des cours d'eau du territoire, le Rhône, le Toison et le Seynard présentent une mauvaise qualité de leurs eaux d'un point de vue « chimique ». De même, le Suran et le Toison présentent un état écologique de leurs eaux préoccupant.

En ce qui concerne les masses d'eau souterraines, celles de la partie centrale du BUCOPA ont une qualité chimique médiocre. L'utilisation par le passé de PCB par l'industrie, la présence d'une agriculture intensive dans la plaine de l'Ain (taux d'intrants plus élevés, utilisation de produits phytosanitaires) et les pressions urbaines (rejet d'eaux usées, ruissellements, concentration des infrastructures, ...) sont autant de facteurs pouvant être à l'origine de cet état médiocre. De plus, l'absence de recouvrement argilo-limoneux confère à l'aquifère une forte vulnérabilité vis-à-vis de contaminations superficielles.

De même, Les masses d'eau souterraines de la partie centrale du BUCOPA ont un état quantitatif médiocre. Les nappes alluviales (alluvions de la Plaine de l'Ain) y sont très peu épaisses, et les masses d'eau sont fortement drainées par l'Ain et le Rhône. Par ailleurs, les pressions, historiquement plus intenses dans le secteur de la plaine alluviale (usages domestiques, activités économiques, exploitations de carrières, ...) peuvent influencer ponctuellement sur le niveau de la

nappe, qui présente localement des baisses de niveau préjudiciables aux milieux naturels et de manière exceptionnelle à l'approvisionnement en eau potable (période estivale).

Les masses d'eau sur le reste du territoire (à l'ouest la Dombes et à l'est le Bugey) présentent au global un bon état quantitatif. La nature des sols ainsi que les plus fortes précipitations dues au caractère montagneux à l'est, et la taille importante de l'aquifère de la Dombes-sud à l'ouest expliquent en partie cette abondance.

La ressource en eau potable sur le territoire est de manière globale suffisante pour répondre aux besoins du territoire. Toutefois, des communes présentent une vulnérabilité à la sécheresse, notamment dans le syndicat de la Basse Vallée de l'Ain et dans la Communauté de Communes Rhône – Chartreuse de Portes.

La répartition de la ressource oblige donc certaines communes à s'approvisionner en eau potable via des interconnexions présentes sur le territoire entre les UGE (ex : Challes-la-Montagne achète son eau potable auprès de la commune de Poncin).

Ces problèmes d'approvisionnement doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet de développement du territoire : protection de la ressource en eau, développement des interconnexions et développement de nouvelles ressources, ...

De même, d'un point de vue qualitatif, certains captages ne possèdent pas de périmètre de protection déclaré d'utilité publique (Ambronay, Thil, Vaux-en-Bugey, Combes-en-Vaux et Versailleux qui est situé hors du territoire du SCoT mais qui alimente des communes de notre territoire). Or la déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral présente l'intérêt de mieux protéger la ressource en eau en réglementant les activités autorisées dans les périmètres de protection. Il convient donc de veiller à la protection de ces captages sur le long terme, via la maîtrise de l'urbanisme, ainsi qu'à celle des sols sur les périmètres réglementaires.

Ressources du sous-sol

Le territoire du BUCOPA produisait environ 2 millions de tonnes de matériaux de carrières en 2010, ce qui lui confère une position de première place au sein du département et de la région. Les matériaux exploités consistent essentiellement en des roches calcaires et des matériaux sédimentaires alluvionnaires.

Les matériaux extraits sont principalement utilisés par les activités du bâtiment et des travaux publics.

En considérant une stabilisation des besoins en matériaux au cours des prochaines années, il s'avère qu'en l'état actuel des autorisations la région ne sera plus autosuffisante dès 2016-2017.

Dans le département de l'Ain, la confrontation de l'évolution des capacités de production avec la demande départementale indique que dans un horizon de 10

ans, la consommation ne pourra plus être satisfaite par un approvisionnement local, en lien avec ce qui est prévu dans le cadrage régional de mars 2013, intitulé « Matériaux et Carrières » et qui préfigure le nouveau Schéma Régional des Carrières.

Des études de gisement de matériaux de substitution aux matériaux de carrières ont été menées (et sont encore en cours). Elles ont défini un potentiel régional intéressant concernant des matériaux issus d'activités industrielles dont les déchets issus des Travaux Publics, des productions industrielles et des déchets entrant dans la composition des matériaux innovants (pneu).

Énergie et pollution atmosphérique

Le territoire consomme chaque année 445 kilo tonnes équivalent-pétrole (ktep) d'énergie finale, soit environ 3 200 kg équivalent-pétrole par habitant : il s'agit d'un niveau élevé au regard des moyennes départementale (2 462 kg/habitant) et régionale (2 812 kg/habitant).

La consommation est essentiellement répartie entre le secteur du transport (35%), le secteur industriel (35%). Environ 53% de l'énergie consommée est d'origine fossile.

En 2010, les émissions des principaux Gaz à Effets de Serre (GES) pris en compte par l'ORGES s'élèvent à 1152 kteq CO₂ sur le territoire du BUCOPA, soit un niveau d'émissions par habitant de 8,3 teq CO₂/habitant, aligné sur le niveau départemental et supérieur à la moyenne régionale (7,8 teq CO₂/habitant).

Les secteurs source des émissions de GES les plus importantes sont ceux du transport (38%), l'industrie et la gestion des déchets (27%) et le secteur résidentiel, incluant le chauffage (19%).

Nous pouvons noter que depuis ces dernières années, les émissions de GES ont diminué de 5% sur notre territoire, et de 7% à l'échelle régionale.

En ce qui concerne le domaine énergétique, la majeure partie de l'énergie produite à l'échelle du BUCOPA (17 000 ktep au total) est issue de la filière nucléaire, avec la présence de la centrale du Bugey (16 100 ktep), l'hydroélectricité et le bois énergie représentent l'essentiel de la production restante du territoire.

Les énergies renouvelables peuvent être développées de manière plus importante sur le territoire en favorisant les projets communaux par exemple (panneaux solaires), en favorisant le développement de la filière bois-énergie ou encore de la méthanisation.

Sols pollués

Le territoire est concerné par la présence de 18 sites potentiellement pollués, dont la majorité ne sont plus le siège d'activités polluantes, essentiellement localisés dans la partie Sud-Ouest du territoire (à proximité de Lyon) et le long de l'Ain et de ses affluents.

Il est également concerné par 16 sites dont la pollution est avérée, dont la plupart sont encore occupés par l'activité à l'origine de la pollution. Toutefois, la majorité de ces sites a réalisé des traitements ou des travaux de réhabilitation des constructions. Seuls deux sites sont en restriction d'usage pour l'urbanisation.

Bruit

Les secteurs à enjeux sont localisés le long de l'autoroute A42, de la route départementale 1084 et de la ligne ferroviaire.

Trois secteurs se distinguent particulièrement : à l'Ouest du territoire (Montluel-Miribel), au Nord à la convergence de ces infrastructures et à Ambérieu-en-Bugey, point nodal des infrastructures routières (RD 1084, RD 1075, RD 1504).

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Ain (PPBE) a été réalisé. Il inventorie les infrastructures bruyantes, établit un bilan des actions réalisées et un programme d'actions. Le PPBE recense 6 autoroutes (dont les autoroutes A42 et A46) et une ligne ferroviaire LGV Rhône-Alpes.

Le territoire du BUCOPA est également concerné par les nuisances sonores liées à la présence de l'aéroport Saint-Exupéry. Cependant, cette nuisance est faible puisque les communes touchées (Niévroz, Balan, Thil, La Boisse, Montluel, Dagneux, Pizay, Bressolles et Sainte-Croix) sont situées dans la zone verte, dont les décibels sont inférieurs à 50 décibels acoustiques (dbA).

L'aéroport dispose d'un Plan d'Exposition aux bruits (PEB) qui régit l'urbanisation à son voisinage de façon à ne pas exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores. Les communes du territoire concernées se situent dans la zone D ne disposant d'aucune restriction à la construction, cependant, elles doivent faire l'objet d'une isolation phonique.

Déchets

La majorité des déchets ménagers du territoire du BUCOPA, sont traités en dehors du territoire.

Représentant une charge entrante de l'ordre de 90 000 t/an, ils sont actuellement acheminés sur le site de la Tienne, qui possède une capacité de stockage de 60 000 t/an. Pour soulager cette installation, le syndicat Organom externalise en usine d'incinération les déchets ménagers des CC de la Plaine de l'Ain, du Canton de Chalamont, du Canton de Montluel et de Miribel et Plateau.

Le projet OVADE (Organisation pour la Valorisation des Déchets), dont l'inauguration est prévue en 2016, permettra de traiter 66000 t/an d'ordures ménagères supplémentaires et 7500 t/an de déchets verts.

A l'échelle du territoire, la quantité d'ordures ménagères diminue (-5% entre 2010 et 2012). De même la part de la collecte sélective reste stable (12% en 2012). En revanche, la collecte en déchetterie progresse à raison d'environ 5% par an.

Les efforts doivent donc se porter essentiellement sur la collecte sélective en accélérant les tendances.

Risques naturels et technologiques

Inondations

Le territoire du BUCOPA est fortement concerné par les risques d'inondation. Plus particulièrement, il est concerné par 2 types d'inondations:

- **Le risque de crues lentes ou débordements des cours d'eau de l'Ain et du Rhône**, qui est surtout fonction de l'intensité et de la durée des précipitations dans le bassin versant. Ces débordements peuvent entraîner des inondations de plaines dans les communes qui bordent ces cours d'eau.
- **Le risque de crues rapides ou torrentielles et ruissellements** provenant des massifs rocheux du Bugey à l'Est. Ce phénomène concerne principalement les communes du bassin versant de l'Albarine.

La culture du risque d'inondation est bien ancrée sur le territoire et plus généralement sur le Haut-Rhône, à l'amont de Lyon, notamment en raison de la présence de vastes champs d'expansion des crues à gérer.

Sur l'ensemble du territoire du BUCOPA, toutes les communes concernées par le risque d'inondation ont chacune adopté un Plan de Prévention contre les Risques d'inondation (PPRi) communal, qui règlemente l'utilisation des sols en fonction des risques et doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Mouvements de terrain

Le territoire du BUCOPA est essentiellement concerné par trois types de mouvements de terrain : des glissements lents, liés aux fortes pentes, des retraits-gonflements des argiles et des chutes de blocs (ce dernier étant identifié surtout dans le Bugey). Ces mouvements de terrain sont généralement des phénomènes ponctuels, de faibles ampleurs et d'effets limités.

Sur le territoire du BUCOPA, les communes concernées par ce risque ont chacune adopté un Plan de Prévention contre les Risques communal.

Risques technologiques

Le territoire est concerné par la centrale nucléaire du Bugey, sur la commune de Saint-Vulbas, où les principaux risques consistent en des émissions de substances radioactives, engendrant un risque d'irradiation immédiate ainsi qu'un risque de contamination différée. Afin de réduire ce risque, la centrale dispose d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui concerne les communes les plus proches et qui définit notamment un périmètre au sein duquel l'urbanisation est maîtrisée, des périmètres d'intervention et les moyens de secours mis en œuvre.

Le territoire est également concerné par de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ou ICPE, dont 6 sont visées par la Directive SEVESO (dont 4 en seuil haut). Le risque industriel peut se développer dans chaque établissement mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux. Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie, l'explosion et l'émission puis la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux.

La gestion de ces risques est encadrée par les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) pour tous les sites industriels. Pour les sites SEVESO seuil haut, présentant les risques les plus importants, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRt) a été élaboré, qui précise dans un périmètre donné, la réglementation et l'encadrement de tous les projets de construction ou d'installation.

Plus de la moitié du territoire est concerné par des enjeux liés au transport de matières dangereuses. Les risques liés se concentrent essentiellement du sud-ouest au nord-ouest du territoire, le long de l'autoroute A42, de la route départementale RD984 et de la ligne SNCF.

Ce risque doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Enfin, le territoire du BUCOPA est concerné par le risque de rupture de trois barrages : le barrage de Vouglans, le barrage du Croiselet et le barrage d'Allement. En cas de rupture partielle ou totale d'un de ces barrages, une submersion serait produite en tout point de la vallée et serait suivie d'une inondation catastrophique comparable à un raz de marrée.

Ce risque est faible, mais reste imprévu et concerne 37 communes du territoire. Des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) ont donc été élaborés pour ces 3 barrages.

Les enjeux prospectifs

Les tendances lourdes

→ Les effets de la métropolisation lyonnaise :

- > Le développement du secteur tertiaire et des emplois métropolitains dans l'emploi global du BUCOPA.
- > Un territoire de croissance, démographique, résidentielle, et économique.
- > ... mais une fragmentation progressive du territoire, entre des territoires résidentiels et des territoires industriels, des territoires périurbaines et des territoires de montagne.

→ Le maintien de la tonalité industrielle du territoire, au travers d'une économie puissante et qui résiste aux tendances régionale et nationale :

- > une spécialisation économique sur des secteurs industriels,
- > l'accueil de grands équipements et espaces industriels (Centrale nucléaire du Bugey à Saint-Vulbas, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, les zones d'activités de la côtère, carrières).
- > un tissu industriel riche et diversifié.

→ **Un urbanisme en mutation**, la croissance démographique induisant un besoin important en logement, avec pour conséquences, une crainte quant au devenir des faciès urbains et paysagers caractéristiques du BUCOPA.

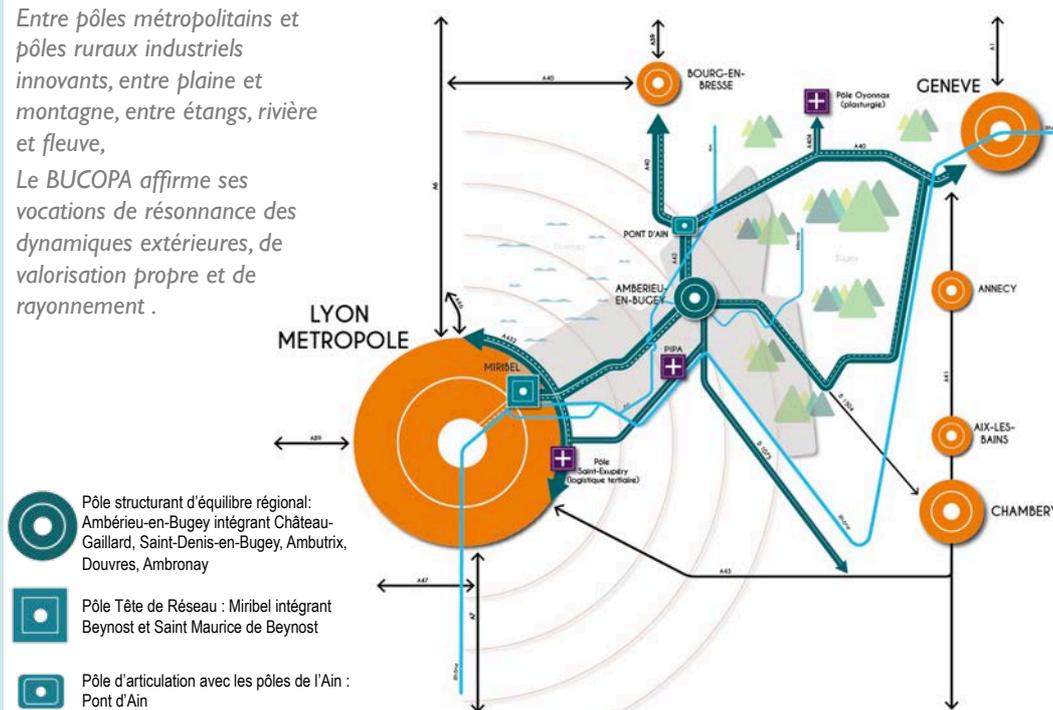
Les signaux faibles

- **Vers la « troisième révolution industrielle » (économie numérique) ?** l'influence des évolutions accélérées des pratiques liées aux nouvelles technologies sur l'économie (modifications potentiellement profondes) a été intégrée à la réflexion sur le projet du BUCOPA, sur les modes d'organisation futurs du territoire et de la société, sur les comportements notamment de travail et plus particulièrement, les modifications des comportements de consommation.
- **Un contexte industriel national sous pression**: face à la spécificité économique forte du BUCOPA en matière d'activité industrielle se pose la question des pressions accrues sur la rentabilité de cette filière en complète restructuration à l'échelle nationale. La spécialisation industrielle du BUCOPA interpelle donc son positionnement économique, vers une diversification ?
- **Un contexte national de crise, avec autant d'impact sur le financement des projets d'infrastructures structurantes.**
- **Des potentiels de développement à nos portes : envisager des relations plus fortes avec les territoires voisins, pour limiter les effets de prédation et évoluer au contraire vers de la complémentarité des aménagements.**
- **La montagne renoue avec l'attractivité, avec de nombreux projets de revitalisation, de renouvellement, ... notamment dans la vallée de l'Albarine.**

Explication des choix retenus pour établir le P.A.D.D. et le D.O.O.

Le projet de développement choisi à horizon 2030 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Entre pôles métropolitains et pôles ruraux industriels innovants, entre plaine et montagne, entre étangs, rivières et fleuve,
Le BUCOPA affirme ses vocations de résonance des dynamiques extérieures, de valorisation propre et de rayonnement .



Le PADD comprend la stratégie de développement et les grands objectifs que se fixe le territoire à long terme.

- ➔ Face à l'enjeu d'une intégration indifférenciée dans l'espace métropolitain Lyonnais, le territoire doit affirmer un positionnement ancré dans l'Ain qui lui permette de valoriser son identité et ses atouts au profit de coopérations génératrices de valeur et d'attractivité pour l'ensemble des territoires partenaires. Les Pôles de Miribel, Ambérieu-en Bugey et Pont d'Ain ainsi que le PIPA jouent un rôle majeur pour affirmer ce positionnement.
 - > Bugey, Côtière, Plaine de l'Ain –BUCOPA, s'affirme comme un espace de projet à part entière qui s'appuie sur une situation géographique au cœur des flux, et de ressources variées.
 - > Inscrit dans le département de l'Ain, à l'interface entre métropole lyonnaise et les pôles économiques et industriels que sont Bourg en Bresse, et Oyonnax, le BUCOPA organise son espace pour s'affirmer dans la dynamique métropolitaine Lyonnaise et dans l'arc Rhône Alpin (Genève).

- > Il valorise ses ressources environnementales et paysagères, entre plaine et montagne, étangs, rivières et fleuves

Dans le cadre de ce positionnement, un projet stratégique doit chercher à valoriser des spécificités territoriales (existantes, sous-jacentes ou à construire) qui fédèrent et soutiennent l'action des élus, habitants, acteurs économiques et sociaux. Le niveau d'autonomie économique et la diversité du territoire constituent ici la base de deux objectifs stratégiques qui peuvent permettre au territoire d'affirmer un positionnement et un rôle spécifique à l'échelle régionale

1^{er} objectif stratégique : Renforcer l'unité et la singularité du territoire à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise

→ Développer l'économie du savoir au service des activités industrielles artisanales et primaires, pour mieux affirmer la singularité du BUCOPA en cohérence avec son positionnement géographique. Le dynamisme économique du territoire, qui dispose d'un quasi-équilibre entre emplois et actifs, démontre une **réalité économique solide** qui mérite de se développer et d'être reconnue, ce qui appelle les actions suivantes :

- > Valoriser les compétences « métiers » associées à la « recherche et au développement » pour développer une économie du savoir : grâce notamment à des projets spécifiques (Transpolis, l'Escat...) mais aussi de manière plus diffuse grâce au renforcement de la formation initiale et continue spécialisée, il s'agit de valoriser « ces métiers » et « savoir-faire »
- > Renforcer cette réalité économique et l'accompagner en développant ses caractéristiques et ses filières (transport, nucléaire, BTP, granulats, filière bois, agriculture, chimie environnementale, composites de l'avionique, dérivés plasturgie, etc.);
- > Favoriser le développement de services aux entreprises et aux habitants valorisant l'économie du savoir : Recherche et développement, conseil/gestion, formation initiale et continue, mais aussi services liés aux technologies de l'information sur la base de réseaux performants.

2^{ème} objectif stratégique : Miser sur la pluralité interne au territoire, source de richesses et d'opportunités de développement

→ Cette ambition appelle à valoriser l'attractivité résidentielle du territoire et le cadre de vie en s'appuyant sur la pluralité de modes de vie qu'il peut offrir pour ses habitants :

- > L'objectif est d'accueillir des habitants qui viennent par choix, à la recherche d'un mode de vie assumé (limiter l'attractivité par défaut, liée aux prix du foncier notamment).
- > L'accès à la nature constitue un atout général du territoire mais qui se décline en modes de vie plus ou moins ruraux

urbains ou montagnards et qui méritent d'être choisis tant pour les atouts que pour les contraintes acceptées qu'ils procurent.

Afin d'éviter un développement diffus qui pourrait affaiblir les caractéristiques paysagères et morphologiques du BUCOPA, mais aussi générer des conflits entre les différents usages de l'espace, l'aménagement, par sa qualité et son niveau de précision dans l'affectation de l'espace, constitue un moyen d'action essentiel.

Le parti d'aménagement, outil de mise en œuvre de la stratégie pour le territoire du BUCOPA

Rechercher l'effet-levier de sites vitrines pour la reconnaissance du territoire

- ➔ L'aménagement ou la requalification de **Parcs à vocation industrielle**, accessibles et lisibles (conception, signalétique, et services complémentaires ou coordonnés..) permet de constituer des « vitrines » de qualité, en lien avec des pôles résidentiels porteurs de services associés.
- ➔ Le développement des **services tertiaires**, prend appui sur une opération stratégique : l'aménagement du **quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey**, quartier d'affaire articulé sur la plus importante gare TER du département et intégrant des équipements de formation structurants comme l'ECAM. Les **pôles gares de Miribel, Montluel et Meximieux** constituent également des points d'appui au développement tertiaire avec des quartiers d'affaires mixtes à haut niveau de service.

La politique touristique est mise en œuvre sur trois axes autour de sites majeurs :

- > un axe « patrimoine/culture », en s'appuyant notamment sur Ambronay et Pérouges, avec les projets « Manoir de St Exupéry » et « Grottes de Cerdon »
- > un axe « l'eau et activités associées » en s'appuyant notamment sur la ViaRhôna
- > et un axe Montagne/Nature autour des activités associées notamment comme la spéléologie ou la via ferrata.

Organiser le rayonnement en s'appuyant sur des pôles structurant de l'archipel des vocations et des ambiances

- ➔ L'objectif est d'investir dans une amélioration significative de l'offre de service en déterminant le bon niveau d'équipement à la bonne échelle de proximité. Le renforcement des pôles irriguant au mieux l'offre sur le territoire (espaces ruraux et des espaces de montagne) permet d'organiser les mutualisations nécessaires et de développer l'économie résidentielle.

- Le développement des différents espaces est équilibré et maîtrisé en cohérence avec leur capacité d'accueil et leur morphologie.
- L'organisation de la desserte en transport en commun prend appui sur la dorsale ferroviaire (unité du territoire) pour gérer l'accessibilité différenciée des espaces selon leurs caractéristiques péri-urbaine, urbaine, rurale. Les mobilités sont adaptées aux caractéristiques géographiques.

3° améliorer la lisibilité des espaces

- L'objectif est de localiser et protéger les fonctions agricoles et les fonctions environnementales, tant du point de vue des ressources valorisables (carrières, bois, ...) que du fonctionnement écologique
 - Dans la plaine de l'Ain, compte tenu des pressions et des conflits d'usage, une identification précise d'un espace agricole stratégique à préserver dans le temps est nécessaire. Elle permettra également de préserver le fonctionnement écologique du secteur (cf. SRCE).
- L'exploitation de granulats est également maîtrisée, localisée et phasée.
- Les corridors écologiques sont également précisément identifiés pour une protection proportionnée aux enjeux de pression et de gestion.
- La démarcation entre espace urbanisé et espace agricole ou naturel est mieux affirmée par une gestion des lisières qui qualifie le paysage.

Les ambitions chiffrées

le choix du niveau de croissance déterminé pour le BUCOPA lui dégage **une capacité à agir sur la qualité de son développement et d'assurer la cohérence avec sa stratégie de développement économique** :

- assurer un développement résidentiel au-delà de la seule réponse au besoin du « point mort », afin de limiter le vieillissement de la population et accueillir des actifs de toutes qualifications confondues : atteindre 170 000 habitants à horizon SCoT), et donc un besoin de 16 000 logements supplémentaires,
- encourager un rythme de création d'emplois soutenu afin d'assurer l'indépendance économique du territoire vis-à-vis de l'emploi extérieur (taux de concentration de 0,92 en 2030 nécessitant entre 16 000 et +18 000 emplois),
- limiter la consommation d'espace en cohérence avec les grands objectifs nationaux, intensifier les extensions urbaines et favoriser les formes urbaines plus denses, et compatibles avec un cadre de vie attractif et cohérent avec l'identité territoriale plurielle du BUCOPA.

Le document d'Orientation d'Objectifs (D.O.O.)

Le D.O.O. traduit réglementairement le P.A.D.D. Il constitue le document cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat...).

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire, qui doivent répondre aux objectifs de logement, transports, commerces et équipements, de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du P.A.D.D.

Pour traduire le P.A.D.D. du SCoT le D.O.O. s'organise en 3 parties

Partie I : Valoriser la diversité et la lisibilité du territoire

I.1. La trame verte et bleue Valoriser la biodiversité et l'accès aux ressources naturelles

I.1. Préconisation générale pour la protection et la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité

- I.1.1. Protéger les réservoirs de biodiversité
- I.1.2. Protéger et gérer les boisements en tenant compte de la diversité des enjeux
- I.1.3. Promouvoir la fonctionnalité des espaces naturels du BUCOPA
 - I.1.3.1. Gérer et assurer la perméabilité écologique des espaces relais
 - I.1.3.2. Assurer les continuités écologiques
- I.1.4. Protéger les milieux humides, les cours d'eau et leurs abords
- I.1.5. Protéger la ressource en eau

I.2. La trame agricole Affirmer une économie primaire dynamique et diversifiée

- I.2.1. Privilégier l'enveloppe urbaine
- I.2.2. Limiter la consommation d'espaces agricoles
- I.2.3. Lier le développement aux espaces de centralité (hors zone de montagne)
- I.2.4. Définir des fronts urbains intangibles dans la plaine de l'Ain
- I.2.5. Définir des règles spécifiques pour le développement dans les espaces de montagne

I.3. La trame urbaine Développer de nouvelles fonctions dans des cadres de vie différenciés au service des usagers du territoire

- I.3.1. Affirmer l'armature urbaine territoriale dans la programmation du développement
- I.3.2. Réaffirmer le rôle clé des infrastructures dans le projet de développement
- I.3.3. Asseoir le rayonnement d'Ambérieu (projets, réorganisation, pôle gare)
- I.3.4. Renouveler l'attractivité de la montagne et de la Vallée de l'Albarine

Partie 2 : Un développement résidentiel attractif et adapté aux défis du XXI^e siècle

2.1. La politique des transports Renforcer l'armature urbaine et répondre aux besoins de mobilités différenciés

- 2.1.1. Hiérarchiser les gares
- 2.1.2. Renforcer le rôle des gares du BUCOPA
- 2.1.3. Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- 2.1.4 Structurer le territoire en espaces de vie optimisant les mobilités à leur échelle
- 2.1.5. Étendre le réseau d'infrastructures numériques

2.2. Les territoires et le changement climatique Produire un aménagement et un urbanisme durables

- 2.2.1. Accroître la place de la nature en ville
- 2.2.2. Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- 2.2.3. Articuler l'offre de transport aux solutions de déplacements doux dans les espaces du quotidien
- 2.2.4. Concevoir des opérations d'aménagement vertueuses en matière de gestion des ressources
- 2.2.5 Prévenir l'exposition aux risques et aux nuisances

2.3. La politique de l'habitat Produire des logements de qualité, diversifiés et accessibles pour valoriser les ambiances et les modes de vie pluriels

- 2.3.1. Favoriser le développement et l'accessibilité aux services et aux équipements
- 2.3.2. Organiser la mixité sociale et générationnelle
- 2.3.3. Organiser le renouvellement en montagne
- 2.3.4. Encadrer la qualité des logements
- 2.3.5. Mettre en œuvre des morphologies économes en espace et adaptées au contexte urbain et paysager
- 2.3.6. Qualifier les entrées de ville et les lisières urbaines

Partie 3 : Un schéma d'aménagement économique pour valoriser nos savoir-faire et l'innovation et renforcer ainsi le poids économique du BUCOPA

3.1. Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité

- 3.1.1. Valoriser et développer les activités tertiaires productives dans le tissu urbain
- 3.1.2. Développer les parcs spécialisés en lien avec des projets ou atouts identifiés
- 3.1.3. Développer, requalifier, réorganiser, optimiser les parcs grands flux
- 3.1.4. Organiser l'irrigation artisanale et le confortement des entreprises existantes
- 3.1.5. Améliorer la qualité des parcs d'activités économiques

3.2. Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée

- 3.2.1. Anticiper et alléger les contraintes d'exploitation en fonction des filières
- 3.2.2. Développer les circuits courts
- 3.2.3. Faciliter les activités accessoires complémentaires de revenus

3.3. Développer la valorisation et l'innovation pour l'exploitation des ressources naturelles

- 3.3.1. Valoriser durablement les ressources du sous sol
- 3.3.2. Relever le défi du changement climatique en matière de production d'énergies renouvelables

3.4. Structurer l'armature touristique et culturelle au service d'une vocation régionale

- 3.4.1. Valoriser la perception des différents motifs paysagers du territoire point d'appui des « parcours » touristiques et culturels
- 3.4.2. Valoriser les éléments de patrimoine et gérer leurs abords
- 3.4.3. Développer de nouveaux attracteurs
- 3.4.4. Favoriser le développement de l'hébergement et des activités sportives, culturelles et de loisirs associées aux sites et parcours touristiques

3.5. Encadrer le développement commercial dans le BUCOPA

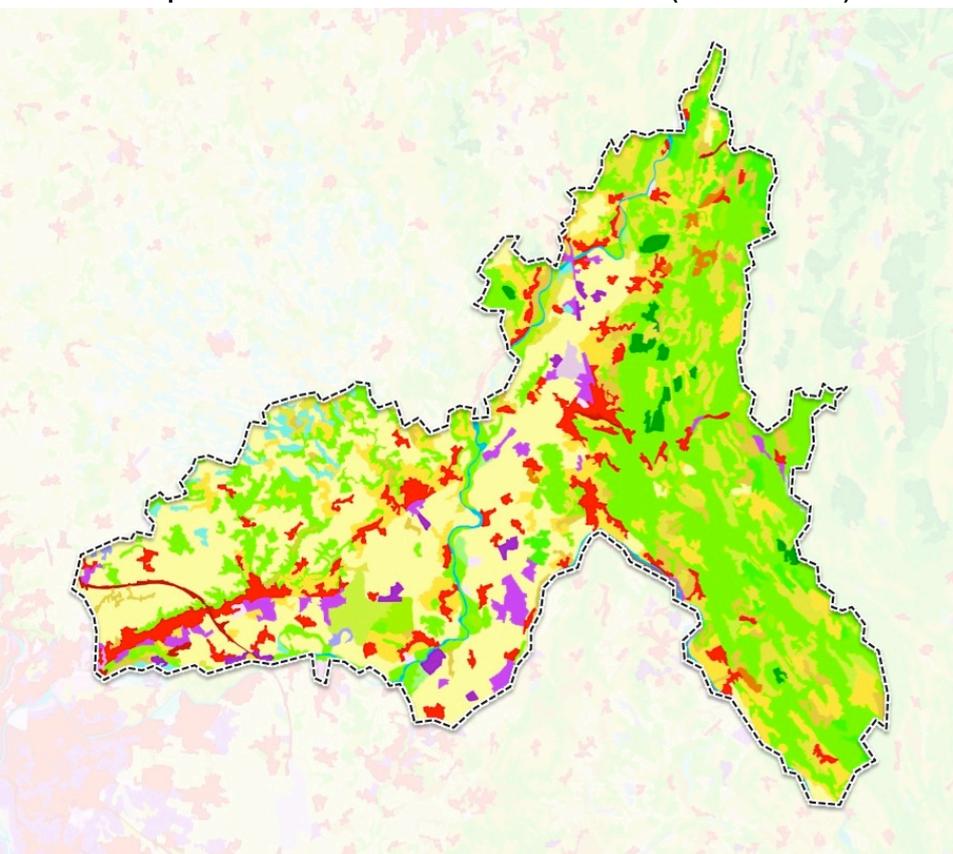
- 3.5. Préambule
 - 3.5.1. Hiérarchiser les pôles commerciaux en fonction de l'armature urbaine du BUCOPA
 - 3.5.2. Établir une localisation préférentielle du commerce dans les pôles existants
 - 3.5.3. Concentrer et diversifier l'offre commerciale dans les pôles existants
 - 3.5.4. Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

Analyse et justification de la consommation d'espace

Occupation du sol en 2015

Occupation du sol dans Corine Land Cover 2012 (à titre indicatif)

Agricole et prairies	Terres arables hors périmètres d'irrigation
	Prairies
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes
	Essentiellement agricoles avec espaces naturels importants
Eau et mer	Marais intérieurs
	Marais maritimes
	Zones intertidales
	Plans d'eau
	Estuaires
	Mers et océans
Naturel et forestier	Forêts de feuillus
	Forêts de conifères
	Forêts mélangées
	Landes et broussailles
	Forêt et végétation arbustive en mutation
Urbain et artificialisé	Tissu urbain continu
	Tissu urbain discontinu
	Zones industrielles et commerciales
	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
	Aéroports
	Chantiers
	Espaces verts urbains
	Equipements sportifs et de loisirs



Plusieurs constats :

- L'espace agricole s'étend sur la moitié de la surface du BUCOPA, lorsque les espaces naturels et boisés en représentent 41%,
- Au contraire, les surfaces urbaines sont en proportion peu étendues, avec seulement 8,4% de la surface totale du BUCOPA.

Synthèse de l'occupation du sol en 2015 dans les intercommunalités du BUCOPA et part dans la surface totale

Source : DDT Ain, Observatoire des territoires de l'Ain

Surface en hectares	Tache urbaine		Espaces naturels et boisés		Terres agricoles	
	surface	% surface totale	surface	% surface totale	surface	% surface totale
Côtière à Montluel	1 277	11%	3 104	27%	7 102	62%
Miribel et Plateau	1 170	20%	884	15%	3 729	64%
Plaine de l'Ain	4 153	10%	13 649	32%	24 827	58%
Rhône Chartreuse de Portes	456	4%	7 797	61%	4 471	35%
Rives de l'Ain Pays de Cerdon	1 034	6%	8 132	50%	7 005	43%
Vallée de l'Albarine	386	3%	7 839	68%	3 308	29%
SCoT BUCOPA	8 475	8%	41 405	41%	50 443	50%

Évolution de l'occupation des sols, entre 2005 et 2015 (10 ans)

À l'échelle du BUCOPA, les grandes évolutions de l'occupation du sol entre 2005 et 2015 étaient les suivantes :

- Lorsque les espaces naturels et boisés stabilisent leur importance dans le territoire (environ 41,3% de la surface totale), en gagnant même 9 hectares entre ces deux dates,
- La tache urbaine s'étend de 941 ha, soit d'environ d'un point sur l'ensemble de la surface du BUCOPA.
- L'évolution à la baisse des territoires agricoles s'est opérée au profit des extensions urbaines, mais pas seulement : le diagnostic avait mis en exergue l'enfrichement des versants anciennement agricoles en montagne avec en conséquence, la croissance des espaces naturels et boisés.

Synthèse de l'évolution de l'occupation du sol entre 2005, 2006 et 2015 BUCOPA et évolution de leur part dans la surface totale

Source : DDT Ain, Observatoire des territoires de l'Ain

Surfaces en hectares	Tache urbaine		Espaces naturels et boisés		Terres agricoles	
	surface	% surface totale	surface	% surface totale	surface	% surface totale
BUCOPA 2005	7 535	7,5%	41 399	41,33%	51 235	51,1%
BUCOPA 2006	7 645					
BUCOPA 2015	8 475	8,4%	41 405	41,27%	50 443	50,3%
Variation 2005 - 2015	941	0,9%	7	-0,06%	-793	-0,9%

- ➔ L'évolution de la tache urbaine globale intégrant l'habitat, les activités économiques et les grands équipements fait état d'une consommation d'espace globale de 940 hectares en 10 ans (1^{er} janvier 2005– 1^{er} janvier 2015), soit environ 94 ha/an.
- ➔ On observe une tendance baissière du taux de croissance annuel moyen de la tache urbaine, qui passe de +1,46%/an entre 2005 et 2006 et +0,67%/an entre 2013 et 2014, avec toutefois un sursaut récent en 2015 (+0,90%/an).

En conclusion, la consommation d'espace a été de :

- Sur le long terme, 1209 hectares sur la période 1^{er} janvier 2003 – 1^{er} janvier 2015 (101 ha/an) ;
- Sur la période légale du bilan, 940 hectares sur la période 1^{er} janvier 2006 – 31 décembre 2015 (94 ha/an) ;
- Sur le court terme, 52 hectares sur la période 1^{er} janvier 2012 – 1^{er} janvier 2015 (70 ha/an).

Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du SCoT pour être dans une logique de valorisation de l'environnement et d'évitement des impacts plutôt que de leur compensation.

Au global, le projet améliorera la qualité environnementale du territoire. En effet, malgré des effets négatifs liés à la consommation de l'espace agricole, à l'artificialisation des sols (issue des aménagements urbains), à l'augmentation de la population, ... les incidences environnementales ne seront pas notables.

Ressource en espace

La consommation d'espace nécessaire à 14 ans pour l'urbanisation future s'élèvera autour de 768 hectares, soit 55 ha/an environ, ce qui représente environ 0,69% de la surface totale du territoire du BUCOPA.

En parallèle, la croissance démographique est estimée à + 30 000 habitants à l'horizon 2030.

L'urbanisation viendra remplacer des espaces agricoles ou naturels sans intérêt majeur et sans mettre en péril les exploitations. Rappelons que cette consommation d'espace se fera essentiellement au sein du tissu urbain en continuité des agglomérations.

Le SCOT prévoit ainsi une optimisation de la consommation d'espace en favorisant le renouvellement urbain. Il permet donc de réduire le rythme de consommation d'espace tout en proposant un développement démographique et économique ambitieux.

Fonctionnalité écologique

La biodiversité profitera des orientations du SCoT en matière de protection des réservoirs de biodiversité, des zones naturelles d'intérêt, des cours d'eau,... puisqu'il met en place une protection renforcée des milieux naturels en y interdisant l'urbanisation et en permettant une gestion cohérente de leur lisière.

A travers sa politique de Trame Verte et Bleue, il permet également un bon fonctionnement écologique du territoire à travers la préservation/restauration de ces différents corridors, et même la création d'une trame au niveau des espaces urbains.

Ces corridors apportent un cadre supplémentaire à la préservation des déplacements de la faune et de la flore, mais contribuent également à préserver des espaces importants pour la gestion du cycle de l'eau (protection des boisements, ripisylves, zones humides,...).

Ainsi, les incidences du développement du territoire du BUCOPA ne pourront concerner éventuellement que des espaces naturels sans intérêt écologique notable.

Qualité des eaux, eau potable et assainissement

La croissance démographique nécessaire au développement équilibré du projet (+30 000 habitants supplémentaires d'ici 2030) pourrait générer un accroissement progressif de la consommation en eau potable. Cependant des mesures sont prises pour économiser l'eau potable (sensibilisation à l'économie, interconnexions, ressource alternative directement dans le Rhône pour l'agriculture et l'industrie,...).

Avec une augmentation des besoins anticipée et gérée, les efforts accrus demandés par le SCoT en matière d'économie d'eau permettront de stabiliser cette consommation.

En matière d'assainissement, l'augmentation de la population entrainera éventuellement une progression des volumes d'eaux usées à traiter et nécessitera des systèmes d'assainissement aux capacités cohérentes avec les objectifs de développement du territoire.

A cette fin, le SCoT prévoit des mesures spécifiques de renforcement des capacités épuratoires des stations d'épurations, le contrôle et la mise aux normes des installations autonomes,...

Sur l'aspect qualitatif des eaux superficielles et souterraines, un certain nombre de mesures sont proposées par le SCoT pour préserver ou restaurer une bonne qualité des eaux telles que la protection des captages, la gestion des eaux pluviales, l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires par la profession agricole, la préservation des cours d'eau et zones humides dans le cadre de la politique de Trame Verte et Bleue, l'étude préalable de l'aptitude des terrains à l'épuration (notamment dans le secteur du Bugey),...

Ainsi, la politique environnementale du SCoT devrait permettre de ne pas dégrader l'état global de la ressource en eau, voire même de l'améliorer.

Énergie, pollution (air, bruit, déchets,...)

Le développement des activités et l'accroissement de la population peuvent avoir des effets négatifs sur les nuisances et les pollutions, la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Pour anticiper ces effets et limiter les contraintes, **le SCoT met en place une série de mesures dans le cadre de sa politique d'aménagement** (optimisation du tissu urbain, développement des modes de transports doux, des transports collectifs, du co-voiturage, prise en compte des problématiques du bruit et des déchets,...).

De même, il prévoit une **politique « habitat »** favorisant un aménagement économe en énergie (prise en compte du bioclimatisme, isolation, favoriser le recours aux énergies renouvelables individuelles,...) qui devrait permettre de limiter les dépenses énergétiques, limiter les nuisances et réduire tendanciellement l'augmentation des pollutions, des déchets et des gaz à effet de serre sur le territoire.

Dans le même temps, le SCoT encourage le développement des énergies renouvelables (solaire, filière bois-énergie, valorisation des déchets, éolien,...).

Risques naturels et technologiques

La mise en œuvre du SCoT n'augmentera pas les risques, au contraire, elle améliorera leur prise en compte, notamment dans les documents d'urbanisme, qu'ils soient d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain) ou technologiques (nucléaire, industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses,...).

Paysages naturels et urbains

Les paysages naturels et urbains seront valorisés dans l'objectif de respecter la spécificité rurale du territoire et la qualité urbaine.

Bien sûr les nouvelles urbanisations modifieront ponctuellement l'aspect de certains secteurs (entrée de ville, lisière de ville, création de route, ...) en remplaçant des sites naturels ou agricoles existants (sans intérêt écologique majeur). Grâce aux orientations du SCoT, ces développements urbains permettront de conserver la qualité globale du territoire et ne modifieront pas la personnalité existante des villes. Au contraire, les mesures qualitatives du SCoT devraient apporter une amélioration sur la préservation de coupures d'urbanisation, sur la qualité des lisières paysagères et la diversité des cadres de vie urbains (gestion végétale autour des urbanisations, accroche des nouvelles urbanisations au tissu urbain ancien, intégration paysagère des zones commerciales et d'activités, ...).

L'espace productif agricole sera globalement préservé.

Certes les objectifs de développement conduiront à consommer **768 ha en 14 ans** mais dans le cadre d'une urbanisation plus compacte et qui devra éviter ou étudier la compensation des ponctions de terres nécessaires au fonctionnement des exploitations. Ainsi aucune perte supplémentaire indirecte ne devrait être supportée par l'agriculture (enclavement). En outre, le projet vise à mieux utiliser les espaces libres à l'intérieur des enveloppes urbaines.

Des indicateurs sont définis dans le dossier du SCoT pour suivre la mise en œuvre du projet.

Une nouvelle évaluation du SCoT devra être réalisée au plus tard 6 ans après son approbation.

Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes

Le SCoT s'articule avec les autres plans et programmes de l'État, de la Région, du Département (...) et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles et des pollutions. Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport à des échelles territoriales plus grandes ou à des planifications sectorielles particulières (ressource en eau, déchets...).

Ainsi comme le prévoit les Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement et compte tenu du contexte local le SCoT **est compatible** avec :

- > Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée,
- > Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Basse vallée de l'Ain,
- > La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise,
- > Les Plans de Prévention des Risques (inondation et mouvement de terrain).

De même, le **SCoT prend aussi en compte** :

- Dans le domaine des déchets :
 - > Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de l'Ain,
 - > Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) de l'Ain,
 - > Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (PDPGDBTP) de l'Ain.
- Dans le domaine de l'énergie :
 - > Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) Rhône Alpes,
 - > Le Plan Climat, Énergie Territorial (PCET) de l'Ain et le Plan Climat, Énergie Territorial (PCET) Plaine de l'Ain.
- Dans le domaine des milieux naturels :
 - > Le Schéma Régional de Cohérence Écologique Rhône Alpes,
 - > Les programmes situés à l'intérieur des sites Natura 2000 (DOCOB),
 - > Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de Rhône Alpes,
- Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Ain,
- Le Plan d'Exposition au Bruit (PBE) de l'aéroport de Saint Exupéry,
- Le Plan Départemental des Carrières (SDC) de l'Ain,
- Le Schéma décennal de Développement du Réseau de Transport d'Électricité et le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables.

Phases de réalisation du SCoT

Le SCOT ne prévoit pas de phasage particulier.